

LE VERBE « ÊTRE » DANS LES CRÉOLES FRANÇAIS

par Marguerite SAINT-JACQUES-FAUQUENOY

Simon Fraser University, Vancouver

Nous nous proposons de décrire ici l'expression syntaxique du verbe « être » dans quelques créoles français, notamment en guyanais où notre information est la plus étendue, mais aussi en haïtien, martiniquais, guadeloupéen, dominicain et mauricien, à partir des descriptions respectives de GOODMAN, VALDMAN, d'ANS, JOURDAIN, TAYLOR et BAISSAC¹.

Les phrases à verbe « être » se différencient en français par trois emplois distincts de « être » :

- Lorsque « être » est un verbe au sens propre du terme et qu'il signifie « exister », *ex* : « je suis ».
- Lorsque « être » joue le rôle d'auxiliaire temporel de conjugaison, *ex* : « il est arrivé, j'étais parti ».
- Lorsque « être » est une copule dans des énoncés du type : « les Parisiens sont Français », « Paris est la capitale de la France », « il est en colère », « je suis contre la guerre et pour la paix » etc ...

1. LE VERBE « ÊTRE », SIGNIFIANT D'EXISTENCE.

Tous les auteurs ayant étudié les créoles français sont d'accord pour affirmer que cet emploi de « être » est inconnu de ces langues. Voici ce qu'en disait Baissac à la fin du XIX^e siècle, dans sa description du mauricien : « Le concept de l'existence sans attribut est trop haut pour lui (le Créole), il ne s'élève jamais jusqu'à ces abstractions. Le verbe substantif, essentiel, le verbe « être » n'existe pas en créole » (p. 32). Et Taylor de conclure au sujet du dominicain : « Le plus près que l'on puisse venir, en créole, de « je pense, donc je suis » serait *mwě ka sjōje, kō sa mwě la* « je pense, ainsi je suis là » (p. 1046). Il en va de même en guyanais où le « je suis » français est rendu par *mó la* « je suis là ». HORTH essaie bien de conjuguer théoriquement un verbe défectif *sa* « être » (p. 37), *ex* : *mó sa* « je suis », *mó té sa* « j'étais », mais cette construction n'est jamais réalisée indépendamment d'une détermination quelconque, *ex* : *mó sa fam* « je suis femme ».

Pour marquer l'actualisation, l'existence effective, les créoles français utilisent un synonyme de « être » : « il y a ». Soit, en guyanais *gañě* (variante *gě*) « gagner », « avoir », *ex* : *li gě soléy* « il y a du soleil », en haïtien *geñě* « il y a », en martiniquais *tini* (var. *ni*) « tenir », « avoir », *ex* : *ni deuzèr moïn ka crié-ou* « il y a deux heures que je t'appelle » (JOURDAIN, p. 133), en dominicain *ni* « avoir », « il y a », *ex* : *i ni zōbi* « il y a des démons » (TAYLOR, p. 1031), en mauricien *yeña* (var. *ena*) « avoir », « il y a », *ex* : *té éna éne fois* « il était une fois » (BAISSAC, p. 33).

2. L'AUXILIAIRE « ÊTRE ».

Les auteurs qui admettent l'existence d'un auxiliaire « être » en créole voient un rapport évident entre la particule aspectuelle *té* « aspect accompli dans le passé » (guyanais, haïtien, martiniquais ...) et une forme flexionnelle de « être ». Ainsi, pour BAISSAC « C'est donc purement à titre de verbe auxiliaire que le créole connaît le verbe « être » qui lui a donné son participe passé « été » devenu *té* ou *ti* » (p. 33).

¹ On trouvera à la fin de l'article les références complètes des ouvrages cités au cours du texte.



O.R.S.T.O.M. Fonds Documentaire
N° : 22500
Cpte : B

Le critère invoqué est, on le voit, strictement diachronique et étymologique. Sans nier la possibilité d'une influence française dans la formation de la particule aspectuelle *té*, son comportement synchronique est loin de représenter pour nous un calque de l'auxiliaire français. En effet, si nous prenons pour modèle le guyanais, nous constatons que le système verbal fonctionne syntaxiquement, dans ce parler, avec l'aide de six particules aspectuelles. Le morphème *té* est l'une de ces particules. Employé seul, *té* exprime l'aspect accompli dans le passé, *ex* : *li té tribisé* « il avait trébuché ». Combiné avec la particule *ka* qui marque l'aspect non accompli dans le présent (*ex* : *mó ka mǎžé* « je mange ») correspondant en français au présent actuel et au présent d'habitude, *té* sert à former la particule *té ka* de l'aspect non accompli dans le passé, *ex* : *li té ka sigalé* « il somnolait », qui se traduit en français par l'imparfait. Associé enfin à la particule *ké* de l'aspect non accompli dans le futur (*ex* : *li ké mǎžé* « il mangera »), le morphème *té* sert à former la particule *té ké* du conditionnel présent ou passé (c'est le contexte qui en décide), *ex* : *li té ké tribisé* « il trébucherait », « il aurait trébuché ». (La sixième particule, ou particule zéro, exprime l'aspect accompli dans le présent, *ex* : *mó tribisé* « j'ai trébuché », « je trébuchai » et se traduit en français par le passé composé ou le passé simple)². De plus, la particule *té* remplace à la fois l'auxiliaire « être » et l'auxiliaire « avoir » français. Un énoncé tel que *mo té mǎžé* devra se traduire en français par « j'avais mangé » et non par « j'étais mangé »³. La particule aspectuelle *té* et sa variante *ti* en mauricien représentent donc une réalité grammaticale différente de l'auxiliaire « être » français.

3. LA COPULE « ÊTRE ».

En français, le verbe « être » sert à la formation de phrases à prédicat non verbal que l'on appelle communément, mais improprement, « phrases attributives » et « phrases locatives ». Nous allons examiner maintenant comment les langues créoles d'expression française construisent de telles phrases et nous discuterons d'abord le cas du guyanais avant d'envisager celui des autres dialectes.

Pour la clarté de l'exposé, nous avons conservé la terminologie traditionnelle de « verbe », « nom », « adjectif » etc..., selon que les éléments créoles se traduisent en français par telle ou telle catégorie du discours. Toutefois, cela n'implique pas de notre part une affirmation que ces catégories soient présentes en créole. Ces langues ont une syntaxe complexe avec un minimum de signifiants différents et les classes que l'on pourrait dégager sont instables et embryonnaires.

a) Le prédicat est un adjectif ou un adverbe :

(1) <i>tó lapó nwè</i>	« ta peau est noire »
(2) <i>só zamí-ya lwě</i>	« ses amis sont loin »
(3) <i>kolè pa bō pu tó</i>	« la colère ne t'est pas bonne »
(4) <i>mó las mé mó pa malad</i>	« je suis fatigué mais je ne suis pas malade »
(5) <i>mó kōsa</i>	« je suis ainsi »
(6) <i>ès mó cò fèb ?</i>	« est-ce que mon cœur est faible ? »
(7) <i>ès li dibut ?</i>	« est-ce qu'il est debout ? »

Dans tous les exemples ci-dessus, l'énoncé prédicatif s'exprime par une simple juxtaposition des termes en l'absence de toute copule formelle. Une pause et un schéma d'intonation avec montée de la voix sur le

² Pour de plus amples détails sur le fonctionnement des particules aspectuelles en guyanais, se reporter à ST. JACQUES - FAUQUENOY, II^e partie, chap. I, sect. 3. a. 2.

³ La voix passive n'existe pas en guyanais.

sujet et courbe descendante sur le prédicat (*ex* : *mó'la* [/ | — \] « je suis là ») suffisent à différencier les syntagmes prédicatifs (*ex* : *tó lapó'nvè* [/ — — — \] « ta peau est noire ») de ceux qui ne le sont pas (*ex* : *tó lapó nvè* [— — — /] « ta peau noire ... »). Dans le cas d'énoncés interrogatifs (6), (7), la montée de la courbe mélodique étant continue, c'est la pause seule qui détermine la prédication et le sens du message à communiquer. Cette fonction « jonctive » de la pause et de l'intonation est appelée par GÖBL-GALDI « l'accent-copule »⁴.

N.B. : Il faut noter que les constructions interrogative (6), (7) et négative (3), (4), ne changent pas l'ordre normal des énoncés créoles : Sujet + Prédicat.

b) Le prédicat est un nom ou un pronom :

- | | |
|-----------------------------------|--|
| (1) <i>mó sa fam</i> | « je suis femme » |
| (2) <i>tó (sa) un katib</i> | « tu es un esclave » |
| (3) <i>ès tó frè pa (sa) masō</i> | « est-ce que ton frère n'est pas maçon ? » |
| (4) <i>mó frè pa (sa) un masō</i> | « mon frère n'est pas un maçon » |
| (5) <i>li (sa) soda</i> | « il est soldat » |
| (6) <i>li ké (sa) soda</i> | « il sera soldat » |
| (7) <i>nu (sa) ādā lit-a</i> | « nous sommes au lit » |
| (8) <i>yé sa ké zot</i> | « ils sont avec vous » |

Ces énoncés se caractérisent par la présence du morphème *sa* intercalé entre le sujet et le prédicat non verbal. Toutefois, le morphème *sa* n'est pas strictement essentiel à tous les énoncés de ce type et nous constatons en fait qu'il est facultatif dans les exemples (2), (3), (4), (5), (6), (7). S'il est nécessaire dans les exemples (1) et (8), c'est qu'il permet de différencier ces phrases prédicatives d'énoncés incomplets tels que *mó fam* « ma femme », *yé ké zot* « eux et vous ». En effet en guyanais, les mêmes signifiants servent de pronoms personnels et d'adjectifs possessifs — sauf pour la troisième personne du singulier — : *mó* « je », « me », « mon »; *tó* « tu », « te », « ton »; *li* (var. *i*) « il », « elle »; *só* « son », « sa »; *nu* « nous », « notre »; *u* « vous » (politesse), « votre »; *zot* « vous » (pluriel), « vos »; *yé* « ils », « elles », « leurs ». C'est pourquoi un énoncé tel que *mó fam* est ambigu et qu'il a besoin du morphème *sa* pour signifier « je suis une femme ». De son côté, le syntagme *yé ké zot* est également ambigu car le morphème *ké* peut signifier, selon les contextes, « l'aspect non accompli du futur » ou la préposition « avec ». Cet énoncé a donc lui aussi besoin du morphème *sa* pour préciser sa valeur prédicative « ils sont avec vous ». Dans les exemples (1) et (8), la pause et la courbe d'intonation ne suffisent pas — dans une conversation au débit normal — à lever l'ambiguïté du message. La marque de la prédication se réalise alors dans un signe segmental : le morphème *sa*.

Dans les autres exemples, il n'y a pas ambiguïté car la marque de la prédication est prise en charge par des éléments divers tels que la particule aspectuelle (6), la négation (3), (4)⁵, l'article (2), (4), le pronom personnel de troisième personne du singulier (5), (6), la préposition (7).

Lorsque *sa* apparaît dans les énoncés explicites, il est redondant car il n'ajoute rien au sens du message. Sa seule fonction, là comme en (1) et (8), est de lier les deux membres de la phrase et ainsi de poser la prédication. Nous dirons donc du morphème *sa* qu'il joue dans nos exemples le rôle d'une copule. Et c'est le besoin linguistique de concrétiser la relation entre les termes d'un énoncé à prédicat non verbal qui impose la copule *sa* plus souvent qu'elle n'est vraiment nécessaire. Lorsque *sa* en fonction copule

⁴ Cette construction appartient à la langue parlée et représente le discours direct. Dans la langue écrite et les narrations — c'est le cas du roman *Atipa* de PARÉPOU —, une copule segmentale s'impose : c'est le morphème *sa* décrit dans la section b).

⁵ Il est intéressant de noter que l'interrogation seule (morphème *ès* « est-ce que » ou intonation montante) ne permet pas de distinguer les deux sens possibles de *ès mó fam* ? « est-ce ma femme ? », « est-ce que je suis femme ? ». Là encore, l'équivoque est levée par l'introduction de *sa* : *ès mó sa fam* « est-ce que je suis femme ? ».

est représenté dans un énoncé et accompagné d'une particule aspectuelle ou de la négation, ces éléments lui sont préposés — ainsi qu'il est de règle pour tous les autres prédicats.

On retrouve ce même signifiant *sa* dans de nombreux autres énoncés où il ne réalise pas la fonction copule décrite plus haut, mais une fonction déterminative : il est alors adjectif démonstratif et se prépose à l'élément qu'il détermine, ex : *sa posō-a* « ce poisson », *sa zozō-ya* « ces oiseaux ». Nous remarquons qu'il s'accompagne alors fréquemment des modalités du nombre (*-a* pour le singulier, *-ya* pour le pluriel) puisqu'il n'implique pas lui-même la distinction du singulier au pluriel. Sommes-nous en présence de deux réalités différentes ? D'une part, un déterminant grammatical (*sa fam-a* « cette femme »), de l'autre, la copule « être » (*mó sa fam* « je suis femme ») ? Poser le morphème *sa* comme l'expression de la copule française « être », c'est faire une confiance aveugle à la traduction. Un pronom peut-il alors tenir lieu de copule ? BENVENISTE est formel : « La valorisation syntaxique du pronom en fonction de copule est un phénomène dont il faut souligner la portée générale » (p. 190). Le guyanais rentre parfaitement dans le cadre de la théorie de BENVENISTE. En effet, toutes les fois que le morphème copule zéro ne suffit pas à poser la prédication, le pronom démonstratif s'en charge. En confirmation de cette hypothèse, il est intéressant de remarquer que *sa*, copule pronominale, peut être remplacé par le pronom personnel de troisième personne : *lí* « il », « elle » ; *yé* « ils », « elles » :

- | | |
|-------------------------------|----------------------------|
| (1) <i>mó frè sa masō</i> | « mon frère est maçon » |
| (2) <i>mó frè lí masō</i> | « mon frère est maçon » |
| (3) <i>mó kwi lí sèk</i> | « mon bol est vide » |
| (4) <i>yé zami-ya yé masō</i> | « leurs amis sont maçons » |

Dans ces exemples, le pronom personnel (singulier ou pluriel) vient reprendre emphatiquement à la troisième personne le sujet de l'énoncé. Le pronom personnel de 3^{ème} personne du singulier ne se confondant pas avec le possessif *só*, peut alors très bien servir de remplaçant à la copule *sa*, comme dans (1).

Ces constructions à pronom pléonastique sont certainement influencées par le français populaire. N.B. : GÖBL-GALDI, dès 1934, démontrait l'existence d'un pronom copule dans les créoles français, avec une relation possible aux langues africaines du groupe nigéro-sénégalais où le même procédé est utilisé.

e) Le prédicat est introduit par un présentatif grammatical :

- | | |
|---------------------------------------|---|
| (1) <i>sa bō</i> | « c'est bon » |
| (2) <i>sa pa si mal</i> | « ce n'est pas si mal » |
| (3) <i>ès sa vrè ?</i> | « est-ce que c'est vrai ? » |
| (4) <i>sa té lwě</i> | « c'était loin » |
| (5) <i>a mó ki fè-l</i> | « c'est moi qui l'ai fait » |
| (6) <i>a té sa mun-ya ki té briga</i> | « c'était ces gens qui s'étaient battus » |
| (7) <i>a kōsa lí dí mó</i> | « c'est ainsi qu'il me dit » |
| (8) <i>a pa žě mēm bêt-a</i> | « c'est jamais la même chose » |
| (9) <i>mó frè a un masō</i> | « mon frère, c'est un maçon » |

Tous les énoncés de ce type sont caractérisés par l'apparition, en position initiale, des morphèmes *sa* et *a* (*sa* employé de préférence lorsque le prédicat est un adjectif ou un adverbe, *a* dans les autres cas). Les particules aspectuelles et la négation (2) sont toujours postposées aux morphèmes *sa* et *a*. Il ne s'agit donc plus ici de l'expression d'une copule, mais de la marque d'un actualisateur grammatical. Nous avons démontré précédemment que *sa* était un morphème pronominal de la classe des démonstratifs. C'est cette valeur sémantique qu'il réalise dans ces énoncés. Nous concluons également à la nature pro-

nominales de *a* dans ces exemples, puisqu'il peut commuter avec *sa*. (Rappelons qu'une autre fonction de la particule *a* est de déterminer les noms : c'est l'article démonstratif postposé).

Des exemples de différentes constructions possibles avec *sa* et *a* permettront de mieux saisir la complexité des fonctions qu'ils représentent :

(1) <i>fam</i>	« la femme » (en général)
(2) <i>fam-a</i>	« la femme » (dont je parle)
(3) <i>sa fam-a</i>	« cette femme »
(4) <i>mó sa fam-a</i>	« je suis la femme » (en question)
(5) <i>mó té sa fam</i>	« j'étais femme »
(6) <i>a té mó fam</i>	« c'était ma femme »
(7) <i>a sa fam-a</i>	« c'est cette femme »
(8) <i>a té sa fam-ya</i>	« c'était ces femmes »

La position de la particule aspectuelle en (5), (6) et (8) permet de distinguer clairement le cas de la copule pronominale *sa* en (5) — particule aspectuelle préposée — des cas où le prédicat est introduit par le présentatif grammatical *a* en (6) et (8) — particule postposée au présentatif *a*. Il faut noter qu'en (8), le morphème *sa* fonctionne comme un déterminant et non comme une copule.

Pour les autres créoles, les auteurs que nous avons consultés résumant les expressions du verbe « être » aux morphèmes *sé*, *yé* et *eté* (mauricien), que l'on rencontre dans les phrases du type :

(1) <i>neg se mun</i> (dom.)	« les nègres sont des hommes » (TAYLOR, p. 1030)
(2) <i>li sé youn sòt</i> (haït.)	« c'est un imbécile » (VALDMAN, p. 22)
(3) <i>u ke yō fām</i> (dom.)	« tu seras une femme » (TAYLOR, p. 1031)
(4) <i>kopye se vole</i> (dom.)	« copier c'est voler » (TAYLOR, p. 1030)
(5) <i>thwoce (se) pa vole</i> (dom.)	« troquer n'est pas voler » (TAYLOR, p. 1031)
(6) <i>se mwě</i> (dom.)	« c'est moi » (TAYLOR, p. 1047)
(7) <i>sete mwě</i> (dom.)	« c'était moi » (TAYLOR, p. 1047)
(8) <i>se pa mwě</i> (dom.)	« ce n'est pas moi » (TAYLOR, p. 1047)
(9) <i>sa pa te mwě</i> (dom.)	« ce n'était pas moi » (TAYLOR, p. 1047)
(10) <i>kumã u vini ?</i> (dom.)	« comment es-tu venu ? » (TAYLOR, p. 1046)
(11) <i>kumã u ye ?</i> (dom.) ⁶	« comment vas-tu ? » (TAYLOR, p. 1046)
(12) <i>kote li ye ?</i> (haït.)	« où est-il ? » (GOODMAN, p. 58)
(13) <i>li dèyè-m</i> (haït.)	« il est derrière moi » (TAYLOR, p. 58)
(14) <i>dèyè-m li ye</i> (haït.)	« c'est après moi qu'il est » (TAYLOR, p. 58)
(15) <i>c'é con ça i yé</i> (mart.)	« c'est ainsi qu'elle est » (JOURDAIN, p. 141)
(16) <i>sa se ki yōn ?</i> (dom.)	« ça c'est lequel ? » (TAYLOR, p. 1046)
(17) <i>ki yōn sa ye ?</i> (dom.)	« lequel est-ce ? » (TAYLOR, p. 1046)
(18) <i>sé sa m di ou</i> (haït.)	« c'est ce que je vous ai dit » (VALDMAN, p. 25)
(19) <i>sa se kay-la</i> (dom.)	« ça c'est la maison » (dont il est question), (TAYLOR, p. 1030)
(20) <i>kot li ete ?</i> (maur.)	« où est-il ? » (GOODMAN, p. 58)
(21) <i>a côté to ti été bomatin ?</i> (maur.)	« où étais-tu ce matin ? » (BAISSAC, p. 32)

⁶ Dans ce type de questions, le guyanais utilise le verbe *fika* « se porter », ex : *kumã tó fika ?* « comment vas-tu ? »

⁷ Dans cet énoncé, c'est le morphème *tí* (particule aspectuelle) qui exprime le passé. L'élément *eté* n'a aucune valeur temporelle.

La première chose qui frappe dans tous ces exemples, c'est la très grande ressemblance des constructions en haïtien et dans les parlers antillais (martiniquais, dominicain ...). Le mauricien représente notre seule variante avec un morphème *eté* remplaçant *yé*. Nous pouvons distinguer quatre types d'énoncés :

a) Des énoncés affirmatifs à prédicat non verbal (exemples (1) à (5) et (19)) : Ces énoncés sont caractérisés par la présence du morphème *sé* qui joue le rôle de la copule en l'absence de toute autre marque de prédication (1). Dans les autres cas (3), (5), *sé* devient facultatif, ainsi que le remarque TAYLOR (p. 1030-31). Il est probable qu'en (2), la copule ne soit pas non plus strictement nécessaire. Les exemples (4) et (5) où des infinitifs apparaissent en fonction sujet et prédicat ne constituent pas des exceptions à la règle de la copule *sé*. Ils ne font que confirmer la fragilité des classes morphologiques dans les langues créoles et nous avons rencontré des constructions identiques en guyanais. Nous pouvons donc rapprocher cette copule *sé* de la copule *sa* du guyanais, étudiée sous 3.b.

N.B. : Il est important de noter que l'absence de copule segmentale est la règle générale de tous les énoncés à prédicat adjectival ou adverbial dans les parlers antillais et en haïtien, *ex* : *i las (mwě)* « il est las (de moi) » (TAYLOR, p. 1031).

b) Des énoncés à prédicat introduit par un présentatif grammatical (exemples (6) à (9) et (18)) : Ces énoncés sont tous caractérisés par la présence, en position initiale, d'un morphème *sé* (variante *sa* (9)) qui fonctionne comme un présentatif grammatical d'un prédicat d'existence et non comme une copule. Les particules aspectuelles (7) et la négation (8) sont postposées à l'élément *sé* comme à l'élément *sa*. Nous pouvons donc rapprocher ces deux morphèmes de ce que nous avons dit à propos de *sa* et *a* en guyanais (cf. 3.c).

c) Des énoncés interrogatifs (exemples (10) à (12), (16), (17), (20), (21)) : ces énoncés se caractérisent par la présence, en position finale, d'un morphème *yé*, lorsque le prédicat n'est pas de nature verbale comme en (10). Il joue alors le rôle d'une copule entre un sujet et un prédicat « interrogatif » préposé au sujet (11), (12) (17). En (16) *yé* disparaît puisque l'ordre normal sujet + prédicat est rétabli et il est remplacé par la copule *sé*. (Notons que seule la position du pronom relatif-interrogatif permet, en l'absence de l'intonation, de reconnaître cet énoncé comme étant interrogatif). En (20) et (21) la variante *eté* a même fonction que *yé*.

d) Des énoncés à inversion emphatique de l'ordre sujet+prédicat (exemples (14) et (15)) : ces énoncés sont de nature affirmative, mais par désir d'emphase sur le prédicat, on le prépose au sujet. GOODMAN note avec justesse que de telles constructions sont réservées aux dialectes antillais et à l'haïtien. Nous n'en avons pas trouvé de trace en guyanais et ce procédé ne semble pas non plus connu du mauricien. L'ordre S+P n'étant pas réalisé, le même morphème *yé* des interrogations par inversion s'impose. Il peut ou non s'accompagner, en position initiale, du présentatif *sé* (15 ≠ 14). Là encore, il joue le rôle de la copule. Voici ce qu'en dit TAYLOR : « Où qu'il se trouve, *ye* sert à rattacher le sujet à un « attribut » préposé qui, ailleurs, peut être lui-même prédicatif ; mais il n'a aucune valeur lexicale » (p. 1046). *N.B.* Il faut remarquer que dans ces constructions à prédicat préposé emphatiquement, les particules aspectuelles et la négation se postposent à *sé* et précèdent *yé*, *ex* : *sé pa kōsa i té yé* « ce n'est pas comme ça qu'il était ».

Pouvons-nous, sur la foi de la traduction — *sé* et *yé* se rendent tous deux par « être » en français —, admettre que *sé* et *yé* représentent le verbe « être » ? Cette solution a été adoptée par GOODMAN, VADMAN, d'ANS pour ne citer que les études les plus récentes. Il nous semble au contraire qu'aucun argument décisif ne puisse être avancé en faveur de cette thèse. En effet, il est clair, tout au moins pour *sé* et sa variante combinatoire *sa*, qu'ils sont de nature pronominale. Dans tous les parlers antillais et en haïtien, *sa* est le signifiant des adjectifs-pronoms démonstratifs et *sé* apparaît épisodiquement (surtout en guadeloupéen) comme la variante du pluriel des démonstratifs. Les morphèmes pronominaux *sa* et *sé* sont donc, comme leurs correspondants guyanais *sa* et *a*, doués d'une double fonction : celle de pronom

déterminant et celle de pronom copule. La nature de *yé* (var. *eté*) est plus complexe puisqu'il n'apparaît que dans les contextes limités que nous avons présentés et avec cette unique fonction de copule. Il nous semble cependant difficile d'accréditer la thèse d'une copule *yé* « être », vu la prédominance dans tous les créoles français de la copule pronominale.

En conclusion de notre discussion sur les équivalents du verbe « être » dans les créoles français, nous pouvons ainsi résumer le problème des constructions à prédicat non verbal dans les langues créoles d'expression française :

— l'expression du verbe « être » comme signifiant d'existence y est inconnue, de même qu'est inconnu l'auxiliaire « être » ;

— les énoncés non verbaux avec copule-zéro sont la règle la plus générale, la plus simple et la plus fréquente lorsque le message est explicite ;

— lorsque le sens du message est ambigu, une copule pronominale apparaît.

Juin 1970

BIBLIOGRAPHIE

- ANS A.-M. (d'), 1968, *Le créole français d'Haïti, étude des unités d'articulation, d'expansion et de communication*, The Hague, Mouton, 181 p.
- BAISSAC M.C., 1880, *Étude sur le patois créole mauricien*, Nancy, Berger-Levrault, 233 p.
- BENVENISTE E., 1960, « être » et « avoir » dans leurs fonctions linguistiques, *Bulletin de la Société de Linguistique* LV, et 1966, *Problèmes de linguistique générale*, Paris, Gallimard, pp. 187-207.
- GOODMAN M.F., 1964, *A comparative study of Creole French Dialects*, The Hague, Mouton, 143 p.
- HORTH A., 1949, *Le patois guyanais, essai de systématisation*, Cayenne, Paul Laporte, 100 p.
- JOURDAIN E., 1956, *Du français aux parlers créoles*, Paris, Klincksieck, 334 p.
- PAREFOU A., 1885, *Atipa*, Paris, Auguste Ghio, 229 p.
- ST. JACQUES - FAUQUENOY M., *Analyse structurale du créole guyanais*, Paris, Klincksieck, en cours de publication.
- TAYLOR D., 1968, Le créole de la Dominique, *Le langage*, publié sous la direction d'André MARTINET, Paris, Gallimard, pp. 1022-1049.
- VALDMAN A., 1969, Créole et français aux Antilles, *Annales de la Faculté des Lettres et Sciences Humaines de Nice* 7, pp. 13-27.

19 FEV. 1976

LANGUES ET TECHNIQUES NATURE ET SOCIÉTÉ

I
APPROCHE LINGUISTIQUE

(EXTRAIT)

國
語
會
話

ÉDITÉ PAR

JACQUELINE M.C. THOMAS
LUCIEN BERNOT

ÉDITIONS KLINCKSIECK



O.R.S.T.O.M. Fonds Documentaire -

N° : 22500

Cpte : B